



« Approbation du choix du délégataire du service public de production et distribution d'eau potable »

Collectivité : Commune d'Auriol

Objet de la DSP : Affermage du service public pour la gestion de la production et de la distribution d'eau potable

Dispositif de la délibération :

Réuni le 01/07/2016, le Conseil Municipal a :

- Approuvé le choix de la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR) pour assurer, en tant que délégataire, la gestion du service public pour la production et la distribution d'eau potable
- Approuvé la convention de délégation de service public et ses annexes, sous forme d'un affermage, pour une durée de 10 ans
- Autorisé le Maire à signer la convention et toutes les pièces et actes y afférents

Le contrat et ses annexes sont consultables en Mairie aux heures habituelles d'ouverture (Service des Marchés Publics).